



Commune de
MONTHION

DOCUMENT À CONSERVER

**Édition
2026**

DICRIM

Document d'**I**nformation
Communal sur les **R**isques **M**ajeurs



Sommaire



Édito	3	
Un risque majeur, qu'est-ce que c'est ?	4	
Comment les évènements majeurs sont-ils gérés ?	5	
L'alerte	6	
Votre kit 72h	7	
 Risques naturels		
Crue torrentielle & inondation	8	
Mouvement de terrain	12	
Séisme	14	
Évènement météo	18	
Feu de forêt	20	
 Risques technologiques		
Rupture de barrage	22	
Accident nucléaire	24	
Transport de Matières Dangereuses	26	
 Autres risques majeurs		28
 Tous acteurs face aux risques majeurs !		30
 Les bons réflexes en cas de risque		31

DICRIM Édition 2026

Directeur de publication : Maire de Monthion

Comité de rédaction : Astérisques Consultants, Mairie de Monthion

Crédits photographiques : Mairie de Monthion, Ministères Français, Dauphiné Libéré, SISMAIp, SISARC, SDIS 73, SDIS 74, IRMA, Météo France, Clemessy, IRSN, Le Messager, Astérisques Consultants

Conception et mise en page : Astérisques Consultants

Édito



Le changement climatique et l'actualité internationale nous rappellent à toutes et à tous que personne n'est à l'abri d'avoir, un jour, à faire face à un évènement majeur.

Par sa connaissance du territoire et son devoir de protection des citoyens, la commune est en première ligne pour répondre de manière adaptée et efficace à chaque situation.

Aujourd'hui, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Monthion est en cours de mise à jour et la collectivité a le plaisir de vous faire parvenir ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

À conserver précieusement, il est une invitation à une meilleure connaissance des risques sur le territoire. Chacun de vous y trouvera les bons réflexes à adopter pour réagir face à une crise de manière adaptée et responsable.

Les principes de précaution resteront en effet nos meilleurs outils.



Bastien LAVOINE
Maire de Monthion

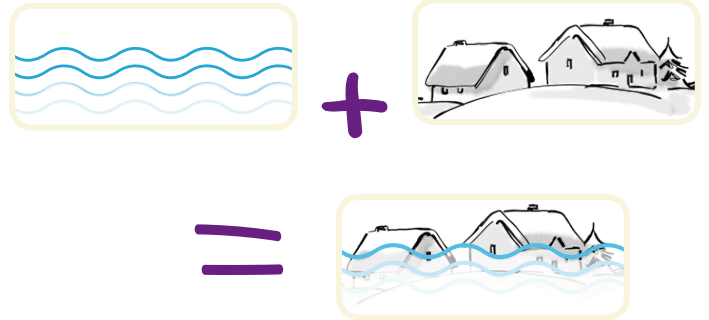


UN RISQUE MAJEUR, QU'EST CE QUE C'EST ?

Un **risque** se compose de deux éléments :

► Un **aléa**, c'est-à-dire un événement potentiellement dangereux d'une certaine fréquence et intensité, qu'il soit naturel ou causé par l'homme

► Des **enjeux** : les personnes, les biens et l'environnement pouvant être touchés par cet aléa



Un aléa devient un risque majeur uniquement s'il affecte une zone où se trouvent des enjeux humains, économiques ou environnementaux. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes et/ou de dommages matériels.

Face aux risques majeurs, nous vous encourageons à consulter le DICRIM de la commune de Monthion qui constitue un outil essentiel pour la prévention. En tant que citoyens acteurs de votre propre sécurité, être informé et responsable vous permettra d'adopter les bons réflexes et de mettre en place les actions de protection et de mise en sûreté nécessaires.

LES RISQUES MAJEURS À MONTHION



Crue torrentielle
et inondation



Mouvement de
terrain



Séisme



Évènement
météo



Feu de forêt



Accident
nucléaire



Transport de
Matières
Dangereuses



Rupture de
barrage

COMMENT LES ÉVÈNEMENTS MAJEURS SONT-ILS GÉRÉS DANS MA COMMUNE ?

En cas d'accident ou de risque avéré, qui fait quoi ?



Le Maire de Monthion

Le Maire est le **Directeur des Opérations de Secours (DOS)**, en lien avec la cellule de crise communale. Il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre, tout en rendant compte aux autorités préfectorales. Il est responsable du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui prévoit des actions de sauvegarde de la population et des biens, notamment les mesures pour alerter, informer, héberger et ravitailler.



PRÉFÈTE DE LA SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

La Préfète coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'évènement concerne plusieurs communes ou si sa gestion dépasse les moyens de la commune, elle peut déclencher le dispositif **Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)** et devenir la Directrice des Opérations de Secours, à la place du Maire.

La Préfète de Savoie

Les services de secours

Les services de secours interviennent pour porter secours aux victimes et circonscrire l'accident.

Les citoyens réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement et s'entraident. Ils peuvent se préparer davantage en élaborant leur **Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS)**.

Les citoyens

Les établissements scolaires

Les établissements scolaires déclenchent leur **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**, organisation interne établie sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de chaque établissement, permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours.



LES BONS RÉFLEXES

face à tous les risques majeurs !



Suivez les consignes transmises par les autorités.



Écoutez la radio Ici Pays de Savoie (104.1 FM) pour vous informer de l'évolution de la situation.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'en occupent dans le cadre du PPMS (cf ci-dessus).



Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours.



Prenez soin des personnes vulnérables dans votre entourage.

L'alerte

En cas d'événement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'État (maires et/ou préfets). Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

ALERTE PAR LE MAIRE

Porte à porte, site de la mairie et réseaux sociaux

L'alerte transmise par le maire ou ses représentants sera donnée par les moyens suivants :

- Le porte à porte, réalisé par les élus ou agents municipaux
- Le site internet de la mairie
- La page Facebook officielle de la commune



ALERTE PAR LE PRÉFET

FR-Alert

FR-Alert est un dispositif d'alerte et d'information des populations utilisé par les préfets depuis 2022. Il permet de prévenir, en temps réel, toute personne détentrice d'un smartphone présente dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir **une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique**, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

 Retrouvez toutes les informations sur : fr-alert.gouv.fr



Signal National d'Alerte



Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : confinez-vous à l'intérieur d'un bâtiment et écoutez la radio ici Pays de Savoie !

Lorsque la situation sera revenue à la normale, vous entendrez le signal de fin d'alerte, qui est une séquence continue de 30 secondes. Vous pourrez alors sortir de votre abri.

Radio et télévision

En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par la radio Ici Pays de Savoie sur 104.1 FM.





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de recharge)
afin de suivre les consignes
des autorités



Médicaments



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)



Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)



Vêtements chauds
et couverture de survie



Lampe de poche
(avec piles
de recharge),
bougies, briquet
ou allumettes



Chargeur
de téléphone portable



Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)



Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)



Lunettes de vue
(paire de secours)



Double des clés
de la maison
et de la voiture



Jeux
pour occuper le temps



Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,**
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

**En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !**



CRUE TORRENTIELLE & INONDATION



Crue du Ruisseau de l'Hermettaz, 18 janvier 2024

Plusieurs cours d'eau traversent la commune de Monthion et présentent des risques d'inondation de nature différente.

LES INONDATIONS PAR LES RUISSEAUX ET TORRENTS

Les ruisseaux de la Biale et de l'Hermettaz sont exposés aux crues torrentielles.

Ces phénomènes, rapides et violents, peuvent charrier blocs, sables et/ou bois selon la pente du cours d'eau.

Ces crues torrentielles surviennent lors de pluies intenses ou prolongées, parfois accentuées par la fonte des neiges, et peuvent provoquer des débordements aux passages d'ouvrages hydrauliques (ponts, buses, passages couverts) ainsi que des phénomènes d'érosion, de glissements de terrain et d'instabilité des berges.

LES INONDATIONS PAR L'ISERE

La Plaine de Monthion est aussi concernée par le risque d'inondation par l'Isère. Celui-ci peut résulter d'un débordement, d'une rupture de digue, d'une remontée de nappe ou d'un refoulement au niveau des ruisseaux. Ces événements surviennent principalement après de longues périodes de pluie ou lors de la fonte des neiges.

La moitié des victimes d'inondation le sont au volant de leur véhicule.

Une voiture flotte dans 30 cm d'eau.

En cas de vigilance météo pluie-inondation, ne prenez pas la route !

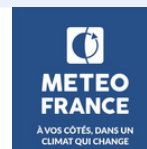
Les aménagements de protection réalisés ces dernières années ont permis de réduire fortement la probabilité des impacts sur les personnes et les biens, notamment pour les crues les plus fréquentes. Néanmoins, face à des phénomènes exceptionnels, ces ouvrages peuvent être dépassés. **Il est donc indispensable pour chacun de connaître les consignes de sécurité et de savoir comment réagir en cas d'inondation.**

OUTILS D'ANTICIPATION DES INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES

Des outils permettant l'anticipation des inondations et crues torrentielles sont à disposition de tous les citoyens.

Vigicrues est un outil proposé par les services de l'État informant sur le risques de crues de l'Isère. Deux stations de mesure sont implantées dans les environs de Monthion : à Grignon [*Pont Albertin*] et à Chamousset [*Pont Royal, en aval de la confluence avec l'Arc*].

Les données sont accessibles ici : www.vigicrues.gouv.fr



APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) est un outil également proposé par les services de l'État informant sur les précipitations intenses et très intenses ayant lieu en temps réel sur le territoire et qui peuvent générer notamment des crues sur les ruisseaux. Les données sont accessibles ici : apic.meteofrance.fr



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Novembre -
décembre 2023



Inondation d'un garage à Monthion, par remontée de nappe en décembre 2023.

Plusieurs épisodes de pluie, combinés à des redoux faisant varier la limite pluie-neige, ont provoqué d'importantes crues et inondations en Savoie, Haute-Savoie et Isère.

À Albertville, l'Isère a connu un pic de crue la nuit du 14 au 15 novembre, avec un débit de 850 m³/s, soit l'épisode le plus important depuis 1940.

Au-delà de ces débordements, c'est surtout le phénomène de remontée de nappe qui a causé le plus de désordres à Monthion, inondant plusieurs sous-sol d'habitations, des parcelles agricoles ainsi que l'aérodrome de Tournon.

4 janvier 2018

En janvier 2018, la tempête Eleanor a touché la Savoie, accompagnée de fortes pluies et d'une fonte nivale accélérée. Ces conditions ont provoqué d'importantes crues en Combe de Savoie, mais Monthion n'a pas été fortement touché (quelques inondations de routes, etc.).

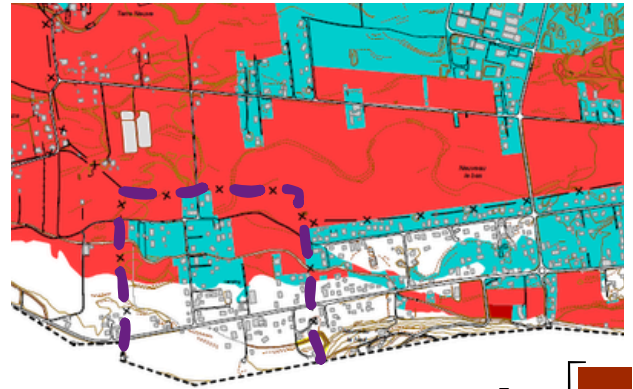


Ruissellements à Monthion, janvier 2018.

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

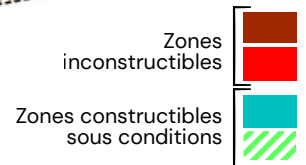
Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

Le risque d'inondation par l'Isère a été étudié dans le PPRi de l'Isère en Combe de Savoie, approuvé par le préfet de Savoie le 19 février 2013 puis révisé en 2015 et 2024. En fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes redoutés, ce PPRi détermine des zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouges) et d'autres zones où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleues). Pour les bâtiments existants, exposés aux risques, le PPRi prescrit la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité.



Commune de Monthion

Extrait du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Combe de Savoie (PPRi)



Mesures de réduction de la vulnérabilité



Dans le cadre du PPRi, les particuliers peuvent bénéficier d'un co-financement par l'État, à hauteur de 40 % minimum, via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. Ce dispositif permet de prendre en charge des études de vulnérabilité de leur habitation ainsi que certains travaux de réduction de la vulnérabilité.

L'ensemble de ces dispositions est précisé à la page 20 du règlement du PPRi, disponible sur le site internet de la mairie.

Pour toute information complémentaire ou pour demander un co-financement, les habitants sont invités à se rapprocher de la mairie.

LES BONS RÉFLEXES

face aux risques d'inondations et de crues torrentielles !



Limitez au maximum vos déplacements. Ne vous engagez pas sur une route inondée.



Coupez l'électricité et le gaz, pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Fermez les portes, fenêtres et soupiraux, pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Montez dans les étages, pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs. Tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.





MOUVEMENT DE TERRAIN

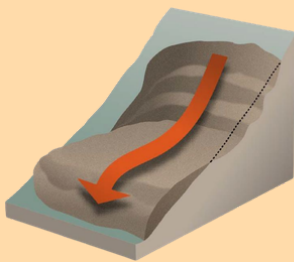


Glissement de terrain de l'Hermettaz, mars 2024

Les mouvements de terrain regroupent différents phénomènes naturels. À Monthion, les **glissements de terrain** sont les plus fréquents, mais certaines zones sont également exposées aux **chutes de blocs**.



DÉFINITIONS



GLISSEMENTS DE TERRAIN

Ils se caractérisent par un déplacement lent d'une masse de matériaux sur des épaisseurs variables (quelques centimètres, jusqu'à des dizaines de mètres). Ils se produisent généralement à la suite d'une saturation en eau des sols et dans les terrains à forte pente (talus de route, berges des ruisseaux, etc.).



CHUTES DE BLOCS

Elles se caractérisent par un déplacement rapide d'une masse rocheuse, dont le volume peut varier de quelques mètres cubes (chutes de pierres ou de blocs) à plusieurs millions de mètres cubes (avalanche rocheuse ou effondrement de falaise).



LES SECTEURS CONCERNÉS

GLISSEMENTS DE TERRAIN

Une importante partie des versants habités du territoire communal est exposée aux risques de glissements de terrain, notamment à proximité de cours d'eau et/ou dans des pentes raides.

CHUTES DE BLOCS

Le risque de chutes de blocs reste très localisé, notamment à proximité d'escarpements rocheux. Ce risque ne menace pas directement d'enjeux.

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Tout comme pour les risques d'avalanches et de crues torrentielles, les glissements de terrain sont pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.



ÉVÈNEMENT MARQUANT

Décembre 2023

La fin d'année 2023 a été marquée par d'importantes précipitations. Ainsi, les sols saturés en eau étaient plus propices à générer des glissements de terrain, comme ce fut le cas sur les hauteurs du Ruisseau de l'Hermettaz.



Glissement de terrain de l'Hermettaz (photo mars 2024)

LES BONS RÉFLEXES

face aux risques de mouvements de terrain !



Éloignez-vous de la zone dangereuse ou instable en fuyant latéralement. Regagnez un lieu sécurisé.



Si vous êtes témoin d'un mouvement de terrain (chutes de rochers ou glissement) **AVERTISSEZ la mairie** pour lever le doute quant à sa possible évolution.



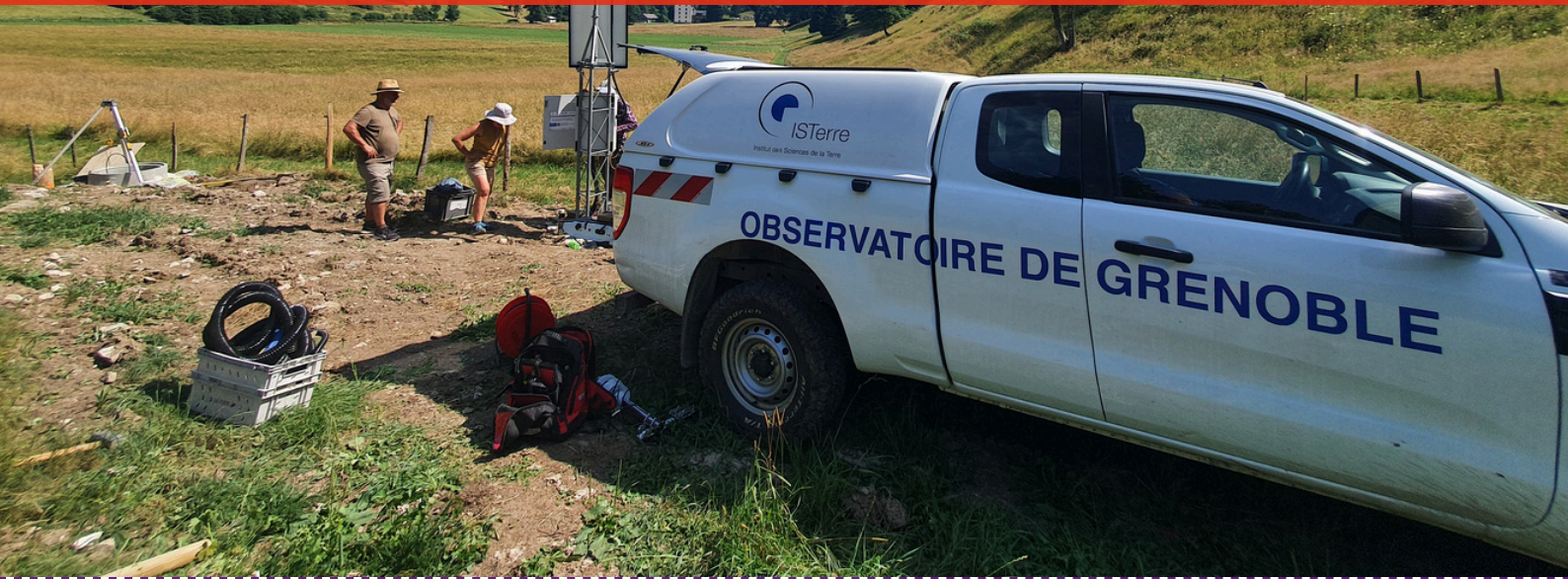
Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Évacuez les locaux touchés. Informez la mairie de la situation.



SÉISME



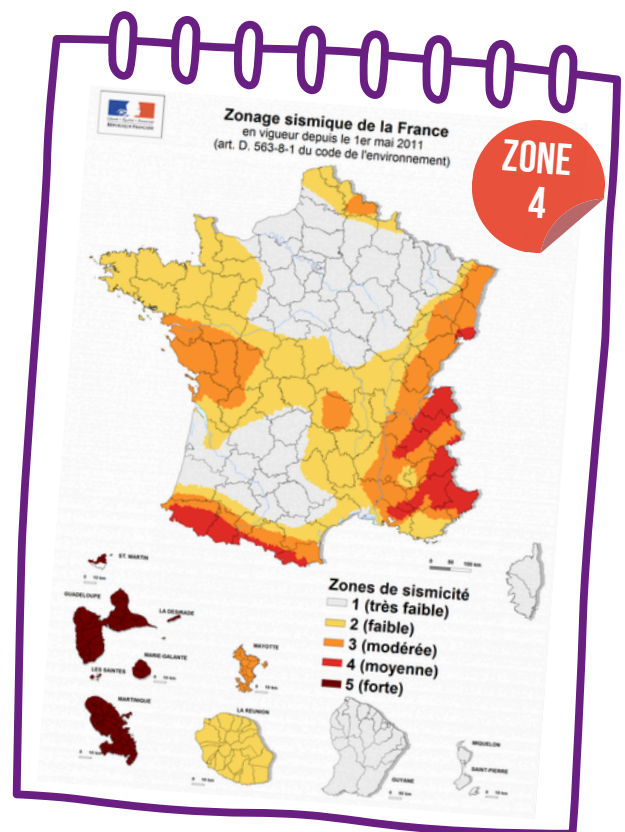
Installation d'un sismomètre par les chercheurs du laboratoire ISTerre à l'Abbaye de Tamié en juillet 2023

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un tremblement de terre peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (chute de blocs, glissement de terrain), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.



Statistiquement, un séisme de magnitude supérieure à 4 est ressenti 1 fois par an dans le quart Sud-Est de la France.



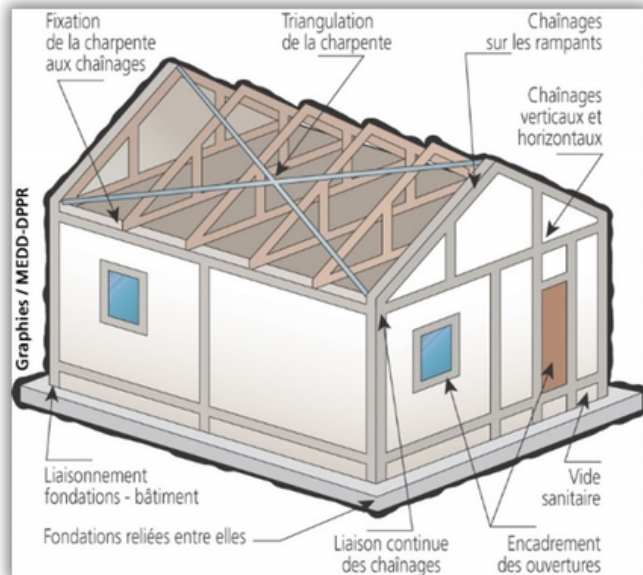
Le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 qui définit le zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à forte (zone 5), classe la commune de **Monthion** en **zone de sismicité moyenne (4/5)**.

MESURES DE PRÉVENTION

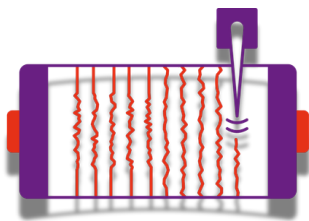
Les règles de construction parasismique ont pour objectif de protéger la population de la destruction des bâtiments en cas de tremblement de terre.

Toutes les nouvelles constructions doivent respecter ces règles qui concernent l'habitat individuel et collectif, les ERP (Établissements Recevant du Public) et les IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

Quelques principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :



- Le choix de l'emplacement : éviter les zones où le risque peut être amplifié.
- L'architecture du bâtiment : continuité des structures et résistance.
- La liaison des fondations : des études de sol en zone à risques sont à promouvoir.



SURVEILLANCE DES SÉISMES

Des réseaux de mesure des séismes centralisent et archivent les données sismologiques du territoire métropolitain et des zones frontalières, afin de mieux connaître l'activité des failles qui affectent la croûte terrestre.



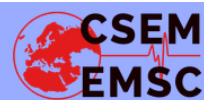
Le réseau SISMalp créé en 1987, compte aujourd'hui 44 stations. Ce réseau participe à l'observation de l'activité sismique dans les Alpes et met à disposition ses données presque en temps réel sur son site internet.

sismalp.osug.fr



Le RéNaSS « Réseau National de Surveillance Sismique » regroupe plus d'une centaine de stations réparties sur le territoire métropolitain en 7 réseaux régionaux. Ces réseaux ont entre autres pour but de détecter, localiser et évaluer la magnitude d'un séisme.

renass.unistra.fr



Le Centre Sismologique Euro-Méditerranéen renseigne en temps réel les séismes. Une application smartphone est disponible pour vous informer et recueillir vos témoignages de ressenti suite à un séisme. Si vous ressentez un séisme, témoignez pour faire avancer la science !

m.emsc.eu





ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

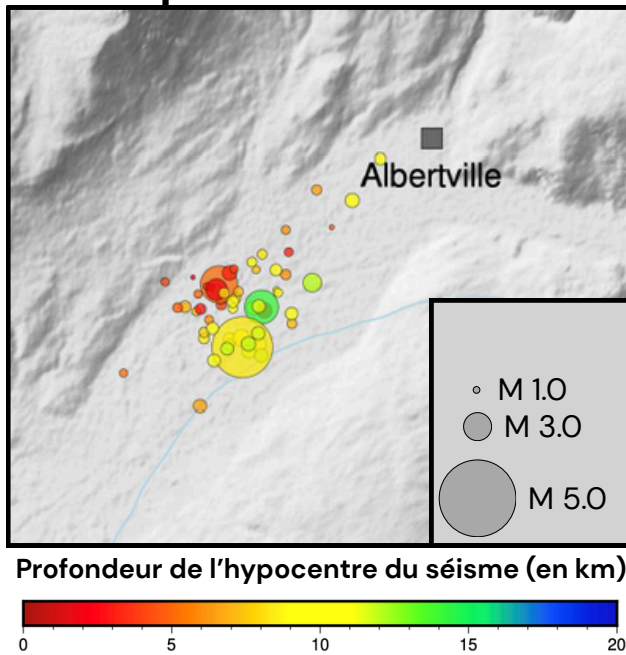
Mars 2022

En Mars 2022, une série de secousses sismiques ont été ressenties autour d'un épicentre situé sur la commune de Gilly-sur-Isère. 32 séismes ont été détectés entre le 12 mars à 15h24 et le 13 mars à 16h50. Parmi ceux-ci, le plus important a été un séisme de magnitude 4.2 survenu à 18h03 le 12 Mars. D'après les témoignages recueillis, il a été ressenti par la population dans un rayon de plus de 160 km. Ces secousses ont conduit à la chute de la croix d'une église et à l'évacuation de 3 familles dans un immeuble d'Albertville affecté par le séisme.



Église de Frontenex
avant le séisme du 12 mars 2022

SISMalp



Séisme et répliques enregistrés du 12 au 13 mars 2022
dans le secteur de Gilly-sur-Isère



Façade de l'église après la chute de la croix

POUR PLUS D'INFORMATION

- Sismicité de la France : sisfrance.net
- Association Française du Génie Parasismique : afps-seisme.org
- Laboratoire ISTERre de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble : isterre.fr

20 idées
reçues sur le
RISQUE SISMIQUE



11 novembre 2019



Séisme du Teil - Habitation endommagée à la Rouvière, 11 novembre 2019

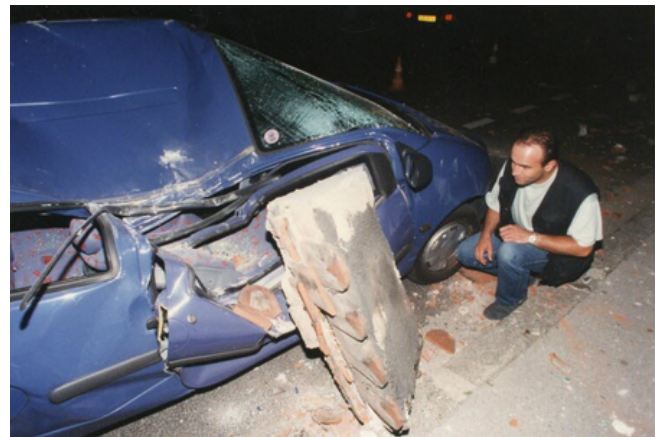
Un séisme de magnitude 5.2 – 5.4 s’est produit sur la commune du Teil en Ardèche.

Ce tremblement de terre a nécessité l’évacuation de centaines de personnes.

De nombreux bâtiments ont été endommagés, dont certains devenus inhabitables.

15 juillet 1996

Dans le secteur d’Annecy, un séisme d’une magnitude de 5.2 a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 une semaine plus tard.



Cheminée tombée sur le toit d’une voiture suite au séisme d’Annecy le 15 juillet 1996

LES BONNS RÉFLEXES

face aux risques sismiques !



Pendant la secousse



Si vous êtes à l’intérieur :
Abritez-vous sous un meuble solide, un encadrement de porte et éloignez-vous des fenêtres et des meubles lourds pour éviter les chutes d’objets.



Si vous êtes à l’extérieur :
Éloignez-vous des bâtiments et des câbles électriques pour éviter d’être enseveli ou électrocuté.

Après la secousse



Coupez l’électricité et le gaz pour éviter l’électrocution ou l’explosion.



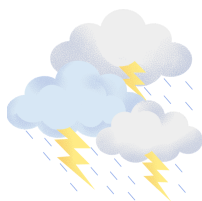
Évacuez les locaux touchés
Informez la mairie de la situation.



ÉVÈNEMENT MÉTÉO



Branches et troncs d'arbres sur la route après l'orage du 01/09/2024



Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Monthion et parfois provoquer des dégâts.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour (à 6h et 16h) une carte de Vigilance, permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux va toucher le département.

Dès le niveau **ORANGE**, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air, anticiper d'autres phénomènes naturels, etc.

i Pour consulter la vigilance météo :
vigilance.meteofrance.fr
Téléphone : 32 50
(2.99€/appel+prix appel)

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.

Vent violent

Orages

Vagues-submersion

Crues

Pluie-inondation

Grand froid

Canicule

Avalanches

Neige-verglas





ÉLAGAGE DES ARBRES

Les fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.



Afin de prévenir le risque de chute d'arbres dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou situés trop près des réseaux aériens, voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Ces mesures participent également à la gestion du risque feux de forêt.



ÉVÈNEMENT MARQUANT

1er Septembre 2024

Un violent orage a frappé le département de la Savoie, placé alors en **vigilance orange orange** par Météo-France. Cet orage a notamment provoqué des dégâts sur la commune de Monthion avec un ruissellement important, des chutes d'arbres, etc.

De nombreux autres évènements ont été recensés en Combe de Savoie.



LES BONS RÉFLEXES face aux risques météorologiques



Renseignez-vous.
Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France.
Soyez vigilants.
Suivez les conseils donnés par Météo France.



Rentrez chez vous, fermez les ouvertures
Éviter les déplacements.
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens : attention aux chutes d'arbres.





FEU DE FORÊT



Feu de forêt dans le massif du Semnoz (Allèves, 23/09/2023)

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie couvre une surface continue d'au moins 0,5 hectare et qu'une partie au moins des strates arbustives et/ou arborées (parties hautes) est détruite. Même si cet aléa n'est pas le plus prégnant dans notre département, l'allongement et la multiplication des périodes de sécheresse font émerger ce risque.

En été, les sécheresses, la faible teneur en eau des végétaux mais aussi la fréquentation plus importante des forêts augmentent le risque. Celui-ci est cependant présent tout au long de l'année.



Les feux de forêt peuvent être d'origine naturelle (impact de foudre, sécheresse, chaleurs importantes, etc.) mais également humaine (de manière volontaire ou accidentelle, barbecue, cigarette mal éteinte, travaux générant des étincelles ou encore le stockage de combustible, etc.). D'autres facteurs conditionnent également ces feux comme l'état de la végétation, le relief ou encore les conditions météo (vent, etc.). Dans la majorité des cas, les feux sont la conséquence d'une imprudence et 80% des incendies prennent naissance à moins de 50 m d'habitations.



ÉVÈNEMENT MARQUANT

10 août 2022

Un incendie s'était déclaré sur les hauteurs de Cléry, au Col du Haut du Four, brûlant un peu moins de 1 hectare de forêt entre le 10 et le 13 août 2022. Difficile d'accès, ce feu a nécessité l'intervention des pompiers avec l'appui d'un hélicoptère.

CHEZ MOI, JE DÉBROUSSAILLE :

Il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'Obligation Légale de Débroussaillage sur la commune de Monthion. Cependant, dans les secteurs situés à moins de 200m d'une forêt notamment, l'élimination de la végétation basse et l'élagage des arbres à proximité des bâtiments permet d'éviter la propagation du feu jusqu'aux habitations.



POUR PLUS D'INFORMATION



Feux de forêt et de végétation :
Ayons les bons réflexes !

ÉCOBUAGE ET BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS :

Brûler ses déchets verts (tonte, feuilles, taille de haies, etc.) **est une pratique interdite.**

En plus de présenter un risque de départ de feu, elle contribue à la pollution atmosphérique (50 kg de déchets verts brûlés dégagent autant de particules que 6000 km en voiture diesel).

La pratique de l'écobuage (brûlage d'une partie de la végétation pour fertiliser le sol avec la cendre) est **encadrée par arrêté préfectoral en Savoie.**



LES BONS RÉFLEXES

face aux risques de feux de forêt !



Avant

ALERTEZ LES SERVICES DE SECOURS SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU.



Respectez les interdictions d'accès piétons et routiers.



Respectez les interdictions d'allumer un feu (cigarette, barbecue en forêt, travaux susceptibles de générer des étincelles les jours de risques incendie).

Débroussailliez régulièrement aux abords de votre maison.

Ne stockez pas de combustible près de votre maison (bois, gaz, fiouls).

Pendant

À l'extérieur :



- Fuyez dos au feu et cherchez un abri (rocher, mur, maison en dur).
- Respirez à travers un linge humide.
- Suivez les ordres des services de secours.
- Ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes surpris par les flammes.



À l'intérieur : une maison bien protégée est votre meilleur abri.

- Coupez le gaz et éloignez les bouteilles situées à l'extérieur.
- Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres et occulrez les aérations avec un linge humide.
- Habillez-vous de vêtements en coton, pas de vêtements en matières synthétiques.
- Laissez votre portail ouvert pour permettre aux secours d'accéder à votre habitation.
- Évacuez sur ordre des autorités.



RUPTURE DE BARRAGE



Le barrage de Roselend

La commune de Monthion est située en aval de trois grands barrages : Tignes, la Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages, bien que très peu probable, provoquerait une onde de submersion susceptible d'affecter les habitations et entreprises situées dans la plaine de Monthion.

MESURES DE PRÉVENTION

Pour prévenir toute dégradation, et à fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultations, suivis des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Les PPI, revus régulièrement, prévoient ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive selon plusieurs modes d'évacuation.

SI LE DELAI D'ANTICIPATION EST SUPÉRIEUR À 48 HEURES



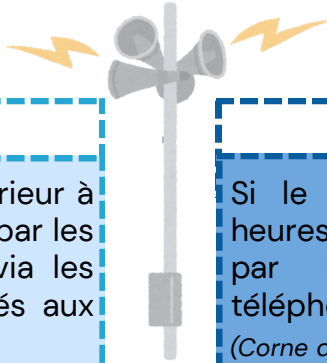
L'évacuation anticipée se fera en **véhicule** par l'autoroute A43, vers des **Zones de Regroupement Opérationnel (ZRO)** organisées par la préfecture dans les villes du départements préservées de l'onde de submersion.

SI LE DELAI D'ANTICIPATION EST DE 24 HEURES OU MOINS



L'évacuation réflexe se fera à **pied** vers des points d'accueil hors de danger et selon les itinéraires prévus pour chaque secteur de la commune :

Voir carte ci-contre



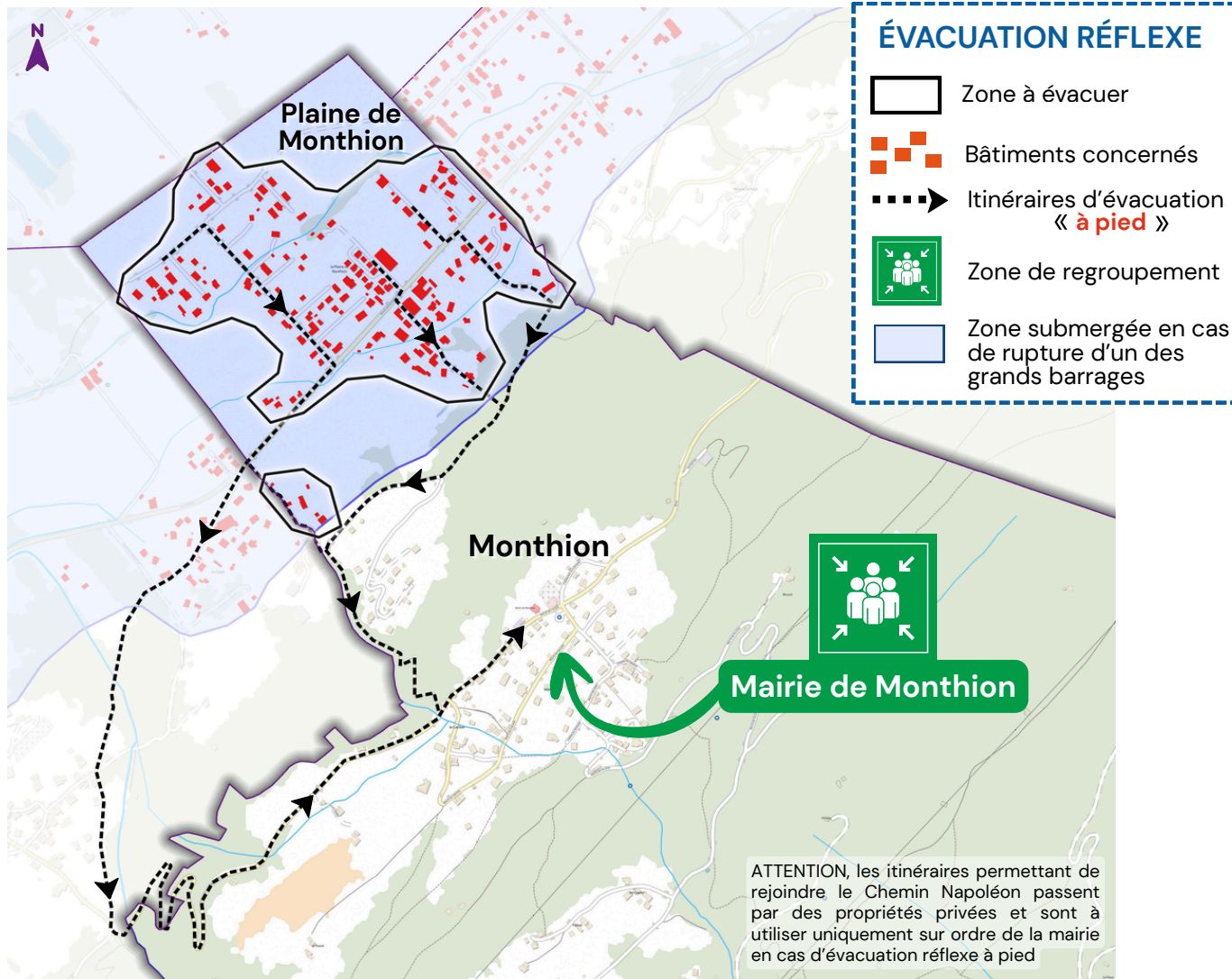
MOYENS D'ALERTE

Si le délai d'anticipation est supérieur à 48 heures, l'alerte sera transmise par les autorités (Maire et Préfecture) via les différents outils d'alerte présentés aux pages 6 et 7.

MOYENS D'ALERTE

Si le délai d'anticipation est de 24 heures ou moins, l'alerte sera transmise par l'exploitant du barrage, par téléphone ou par la corne de brume.

(Corne de brume : audible uniquement dans la zone proche du barrage – à Albertville et en amont.)



Carte des itinéraires à emprunter pour l'évacuation réflexe à pied

LES BONS RÉFLEXES face aux risques de rupture de barrages !



Évacuez en suivant les consignes transmises :

• **EVACUATION ANTICIPÉE**
Anticipation supérieure à 48h



Rejoignez les Zones de Regroupement indiquées par les autorités **EN VOITURE**

• **EVACUATION RÉFLEXE**
Anticipation inférieure à 24h



Montez immédiatement sur les hauteurs les plus proches **A PIED**. Puis rejoignez les points d'accueil

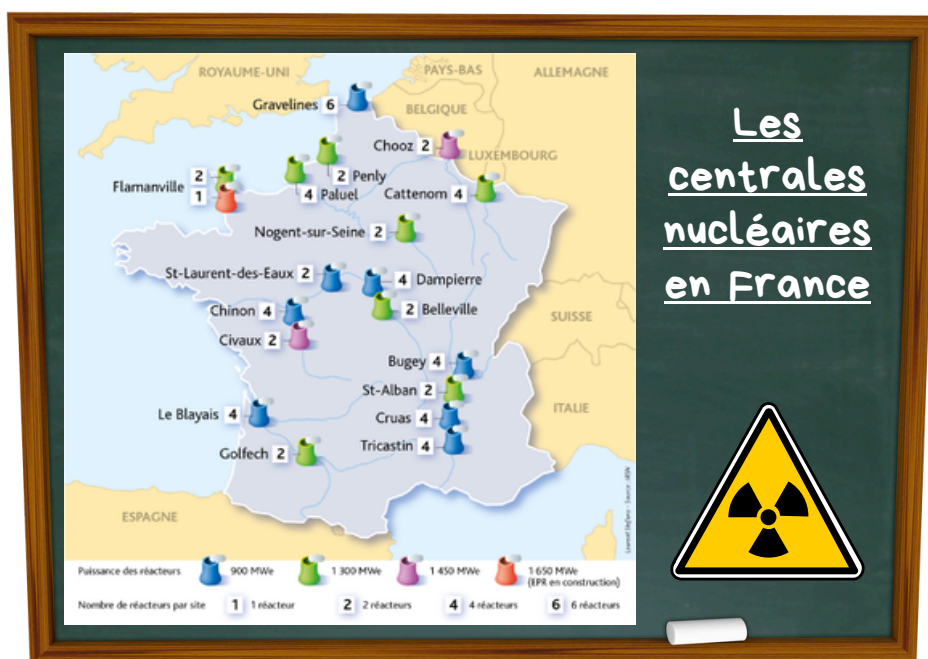


ACCIDENT NUCLÉAIRE



Centrale Nucléaire du Bugey

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant implantée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer le risque radiologique qui peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur d'une installation nucléaire.



De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu, en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire comme :




- lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple,
- dans les laboratoires de recherches nucléaires ou les installations manipulant (produisant, stockant, retraitant) des combustibles nucléaires,
- en cas d'acte de malveillance.

LES MESURES DE PRÉVENTION

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES ?

En cas de d'ACCIDENT NUCLÉAIRE on distingue deux risques principaux :

 **L'IRRADIATION**, en cas d'exposition externe au rayonnements ionisants.

 **la contamination** en cas d'exposition interne aux particules radioactives (inhalation, ingestion, etc.)

La sûreté des installations nucléaires repose sur de nombreuses mesures techniques et fonctionnelles prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

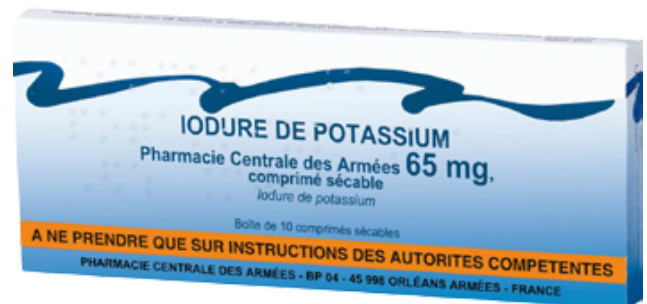
La prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes aux sites.

Néanmoins, en cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des mesures sanitaires appropriées, notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode.

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître qu'en cas de rejet accidentel d'iode radioactif, l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable, sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer, notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents, jeunes adultes de moins de 25 ans et femmes enceintes) se verront donc distribuer prioritairement une pastille d'iode en cas d'événement majeur.



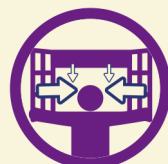
Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde de Monthion, ce plan de distribution a également été décliné pour préciser les modalités et lieux d'attribution pour la population et les établissements scolaires.

LES BONS RÉFLEXES

face aux accidents nucléaires !



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri.





TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

PRÉVENTION & RÉGLEMENTATION



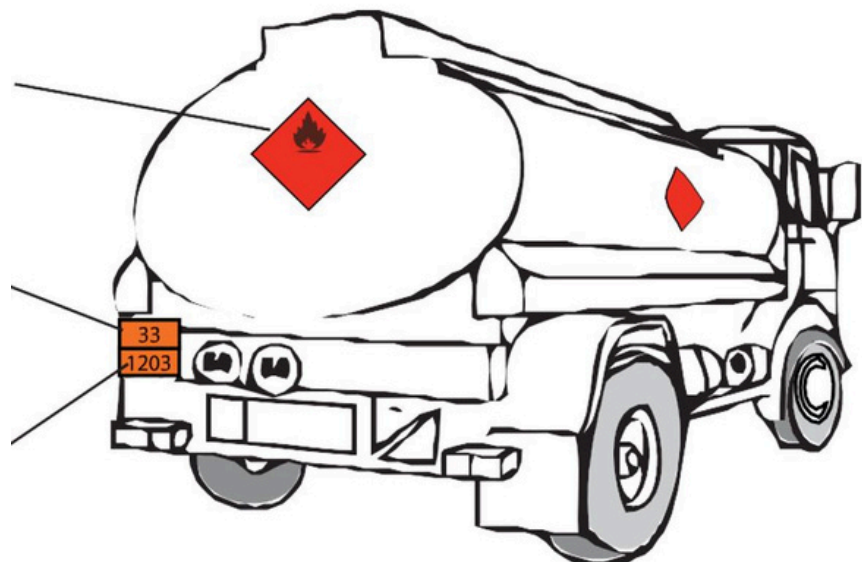
Les règlements concernant les modes de Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière prévoient des dispositions techniques pour les véhicules, des modalités de contrôle et la formation du personnel.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

PLAQUE-ÉTIQUETTE

CODE DANGER
33 = liquide très inflammable

CODE MATIÈRE
1203 = essence sans plomb





ÉVÈNEMENT MARQUANT

20 janvier 2023

Un évènement pouvant se produire à Monthion s'est produit en janvier 2023 en Haute-Savoie, à Fillinges. Un camion-citerne transportant du gaz a explosé sur la commune, faisant deux blessés graves et provoquant de nombreux dégâts chez les riverains.



Explosion d'un camion citerne transportant du gaz, à Fillinges le 20 janvier 2023



Arbres couchés sur la route suite à l'explosion du camion citerne

Sur la commune de Monthion, les matières dangereuses transitent exclusivement par camion et en majorité sur les routes départementales qui la traverse.

Ces matières dangereuses sont principalement le fioul ou le gaz à destination des particuliers.

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité en vous éloignant du site et communiquez aux secours les éléments suivants :

TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- le lieu exact
- le type de moyen de transport
- la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.).



LES BONS RÉFLEXES

face aux risques de transports de matières dangereuses !



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



Ne fumez pas !
Ni flamme, ni étincelle pour éviter le risque d'explosion.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri.



RISQUES SANITAIRES

Le risque sanitaire désigne tout facteur auquel la santé publique peut être exposée. Concernant le risque sanitaire majeur, il s'agit d'un risque immédiat ou à long terme, peu fréquent, mais caractérisé par une gravité importante.

Il se divise en trois types de risques :

- 1 Risque de pandémie : Il résulte de virus affectant directement l'homme.
- 2 Risque d'épizootie : Ce risque concerne d'abord les animaux, mais certains virus peuvent, dans certains cas, se transmettre à l'homme.
- 3 Risque de contamination ou d'interruption de l'eau potable : Ce risque affecte la qualité ou l'approvisionnement en eau potable, avec des conséquences potentielles sur la santé publique.

COVID-19 / GRIPPE / BRONCHIOLITE

Le port du masque est FORTEMENT RECOMMANDÉ

- Quand il y a beaucoup de monde, en particulier dans les transports en commun
- En présence de personnes fragiles
- Dans les établissements sanitaires et médico-sociaux
- Dans les espaces clos
- En cas de symptômes

ENSEMBLE, RESTONS PRUDENTS

- AÉRONONS régulièrement les espaces clos
- LAVONS-NOUS fréquemment les mains
- PORTONS UN MASQUE dans les lieux de promiscuité et les espaces clos
- TESTONS-NOUS (Covid-19) dès les premiers symptômes

INFORMATION CORONAVIRUS

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Aérer les pièces le plus souvent possible
- Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres
- Porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée
- Limiter au maximum ses contacts sociaux
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- Eviter de se toucher le visage
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Exemple d'affiche de prévention des risques sanitaire diffusé par le gouvernement



LES BONS RÉFLEXES face aux risques sanitaires



Informez-vous ! Appliquez les consignes diffusées par les autorités (affiches, spots télévisés, ...)





TERRORISME

1. S'ÉCHAPPER

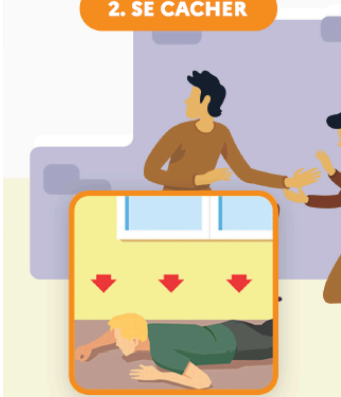


ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

SI OUI

2. SE CACHER



SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERER



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELÉZ LES SECOURS

- Où ?** : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.
- Quoi ?** : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)
- Qui ?** : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.
- Comment se comportent-ils ?
 - Regardent-ils la télé ?
 - Quels moyens de communications ont-ils ?
 - Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER

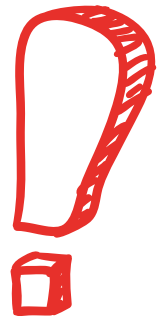


SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



TOUS ACTEURS FACE AUX RISQUES MAJEURS



Pour aider les sinistrés en cas d'évènement majeur, devenez bénévole



Vous souhaitez apporter vos compétences et **porter assistance** aux sinistrés en cas de crise ?



Devenez bénévole !

Pour en savoir plus et pour devenir acteur de l'entraide en cas d'évènement, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site internet de la mairie et remplissez le questionnaire !



PrévEntraide est une plateforme développée par l'association prévention MAIF. C'est un service accessible à tous pour faciliter l'échange de services d'entraide gratuits en cas de catastrophe.

En cas d'évènement majeur qui impacterait la commune, vous pourrez trouver de l'aide ou en donner via cette plateforme.

> preventraide.fr

Professionnels ? Participez à la démarche de sauvegarde



Vous êtes **artisan**, vous avez une **entreprise** ou un **commerce** à Monthion ? La commune pourrait avoir besoin de votre savoir-faire ou de vos moyens matériels pour permettre un retour à la normale rapide à la suite d'une catastrophe.



Pour participer à la démarche de sauvegarde initiée par la commune, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !



Vous n'avez aucune possibilité de compléter ces formulaires en lignes ou de vous faire aider par un proche ? Rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture !



LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE RISQUE



Suivez les consignes
transmises par les
autorités



Écoutez la radio
Ici Pays de Savoie



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Prenez-soins des
personnes vulnérables
dans votre entourage



Crue
torrentielle &
inondation



Mouvement
de terrain



Séisme



Évènement
météo



Feu de
forêt



Rupture de
barrage



Accident
nucléaire



Transport de
Matières
Dangereuses



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE POUR SIGNALER UN RISQUE

Sapeurs-
Pompiers

18 ou 112

Urgence
Médicale

15 ou 114

Police Nationale

17

Mairie de Monthion

04 79 31 30 46

POUR EN SAVOIR PLUS ?



INSTITUT DES RISQUES MAJEURS



Institut des Risques Majeurs (IRMA)
irma-grenoble.com



**Le portail du ministère dédié à la
prévention des risques majeurs**
georisques.gouv.fr



**Les bons réflexes en vidéo, idéal pour
les enfants !**
gouvernement.fr/risques/tutos-risques



Commune de
MONTHION

Mairie de Monthion

40 Route de l'École
73200, Monthion

Tél : 04 79 31 30 46

Courriel : mairie@monthion.fr

Site internet : <https://monthion.fr>

Horaires d'ouverture

Lundi de 13h30 à 15h30

Jeudi de 15h30 à 18h30